

PROCES VERBAL

## Réunion de Bureau

Lundi 22 janvier 2024 à 18H00

Salle de réunion de la communauté de communes

P= présent

Exc = excusé

Abs = absent

### Présents

Etienne Rougeaux	P
Virginie Pate	P
Alain Bigueur	P
Paulette Giancatarino	P
Philippe Brochet	P
Sandra Hählen	P
Stéphane Ramaux	Exc
Jean Marie Truchot	P
Jean Baptiste Chevanne	P
Christian Vuillet	P
Jean Théry	P

### Pour avis technique

Thomas Millet	P
---------------	---

### Objet de la réunion

- ADS et AC provisoires
- Aides économiques
- Examen de l'ordre du jour du conseil communautaire du 29/01/2024
- Points divers :
  - o Stockage des composteurs du SICTOM
  - o Désignation des représentants au Pays Dolois
  - o Désignation des représentants au CEREMA
  - o Commission MAPA du 23/01 avec analyse des offres marché de travaux Presbytère Ounans

Virginie Pate est nommée secrétaire de séance.

## 1. ADS et AC provisoires

### ADS

Le Président présente les montants par commune des coûts ADS des exercices 2022, 2023 et les coûts prévisionnels 2024. (Cf. tableaux en annexe).

Il rappelle que l'ADS présente des coûts conséquents au vu du nombre de dossiers traités, et que l'instruction en interne par les communes de certains dossiers simples (CUA par exemple) pourrait permettre de contenir les coûts et éviter que les coûts ne flambent plus encore.

Pour autant, les coûts restent bien en deçà de ce qui serait facturé par un instructeur externe comme le Grand Dole si les communes de la CCVA avaient recours à leurs services (gains de 15 000 € à 41 000 € selon l'instruction, ou non, des CUA).

Philippe Brochet et Paulette Giancatarino exposent que les communes peuvent instruire les CUA.

Sandra Hählen expose que son secrétariat ne peut techniquement pas le faire, car non formé.

Virginie Pate rappelle que les CUA sont fournis gratuitement aux notaires, alors qu'eux-mêmes les font payer aux clients. Nous devrions apposer « document fourni à titre gratuit ». Etienne pense que les notaires pourraient faire preuve de plus de diligence.

Il faudrait également que toutes les communes soient en mesure de proposer les CUA en ligne.

Philippe Brochet rappelle que les communes peuvent augmenter la taxe d'aménagement pour compenser le coût de l'ADS.

Le président rappelle le désengagement de l'état en la matière et que la CCVA supporte la charge, mais les dossiers sont gérés dans les temps et qualitativement.

Alain Bigueur demande la rédaction d'un courrier à destination l'AMJ et éventuellement sénateur et député.

**Le président valide l'envoi d'un courrier qui insiste sur le désengagement de l'Etat, avec un nouveau transfert de charges, sans compensation, ni financièrement, ni par transfert personnel.**

Jean Baptiste Chevanne demande la différence Belmont/Bans par rapport au montant répercuté des AC qu'il trouve faible vis-à-vis des équivalents PC. Le président lui rappelle que c'est la moyenne des 2 derniers exercices connus, et Thomas Millet indique que la population rentre pour 50% dans la répartition des charges.

Rappel est fait sur la forte évolution des DP qui tient pour beaucoup du photovoltaïque, et Paulette Giancatarino insiste sur le fait que les communes jouent le jeu de ne rien laisser passer sans déclaration. Elle souhaiterait que le coût de l'instruction des DP déposés dans une zone d'accélération pour le déploiement d'énergie solaire soit pris en charge par l'Etat.

Question est posée sur la signification PCmi. Après vérification, il s'agit des PC de maisons individuelles. (Thomas Millet avait supposé en séance PC modificatif).

Le président met au vote les AC relatives à l'ADS avec l'évolution salariale.  
7 pour, 3 abstentions.

## **AC provisoires**

Présentation du tableau AC 2024 provisoires par Thomas Millet.

## Éléments de calcul des attributions de compensation provisoires 2024

Communes	AC TPU		Pour mémoire Contingent Incendie 2023	Contingent Incendie 2024	Mutualisation		Charges bâtimen-tair es 2024	Urbanisme et secrétariat		AC provisoires 2024		Commentaires évolution mutualisation
	A appeler	A reverser			2024 provisoires	Différence AC DEF 2023 et CA 2023		Service de remplacement	ADS	A appeler	A reverser	
Augerans	2 003		6 751	7 279				200	1 658	11 139		
Bans		7 705	7 196	7 437				200	2 139	2 071		
Belmont	2 856		9 310	10 008	22 073	583		400	3 456	39 376		
Chamblay		13 477	15 727	16 733	71 346	-82	-5 813	600	3 560	72 867		
Champagne		619	4 525	4 747	19 301	-301		200	1 407	24 734		
Chatelay	1 203		3 932	4 075	8 220	-46		200	795	14 445		
Chissey-sur-Loue	773		11 647	12 580	18 693	852		400	3 234	36 531		
Cramans		15 434	19 511	20 729	119 219	217		600	5 154	130 485		
Ecleux	906		8 235	8 703	40 222	-636		400	1 914	51 508		
Germigney	1 046		2 782	2 967	8 220	-46		200	800	13 186		
Grange de Vaivre	138		1 372	1 622	2 825	100		200	956	5 841		
La Loye	4 307		21 291	21 995	51 713	-1 789	-3 910	600	5 370	78 286		
Montbarrey		5 289	11 350	12 105	109 917	3 107		400	4 081	124 321		
Mont sous Vaudrey		43 621	47 739	51 229	188 654	8 853	-2 231	800	10 659	214 343		
Mouchard		44 972	39 393	43 238	300 585	2 362		800	9 812	311 824		
Ounans		5 028	12 612	13 292	28 929	1 627		400	3 901	43 121		
Pagnoz		1 490	8 198	8 663	12 476	304		400	1 741	22 095		
Port Lesney		36 161	19 622	21 124	150 733	-3 501	-1 334	600	5 581	137 043		
Santans	2 495		10 386	10 918	60 372	18		400	3 242	77 444		
Souvans		49 359	18 250	19 977	34 006			600	5 292	10 516		
Vaudrey		26 914	13 168	13 885	17 458	-4 528		400	4 281	4 581		
La Vieille Loye		936	14 540	15 547	40 619	23		600	3 463	59 316		
Villeneuve d'Aval	822		3 301	3 639	5 058	1 091		200	858	11 669		
Villers-Farlay	197		25 075	26 267	113 742	3 382		600	5 593	149 781		
<b>TOTAL</b>	<b>16 743</b>	<b>251 006</b>	<b>335 914</b>	<b>358 759</b>	<b>1 424 381</b>	<b>11 590</b>	<b>-13 288</b>	<b>10 400</b>	<b>88 944</b>	<b>1 646 523</b>		

### **Contribution SDIS**

Rappelle que la contribution au SDIS augmente aussi 6.4 % (inflation) et 6.8 % pour la CCVA avec la péréquation population. Le CD 39 contribue à hauteur de 50.32 % et les communes et EPCI à 49.68%. Le CGCT prévoit que le président du CD est président du CASDIS, peu importe le niveau de contributions des collectivités.

### **Mutualisation**

La différence entre les coûts réels 2023 et les montants inscrits en AC 2023 définitives sont présentés, ainsi que les montants salariaux prévisionnels 2024.

Alain Bigueur demande que soient présentées dans le tableau, pour rappel, les montants inscrits l'année précédente.

Paulette Giancatarino demande quand sera versée la prime pouvoir d'achat. Un rappel est fait sur les primes qui existe (IFSE, CIA) et qu'une étude sera présentée au prochain bureau sur les coûts de la prime pouvoir d'achat.

Cette prime ne dépend pas des fonctions ni sujétions, ni de la manière de servir de l'agent, mais du salaire plus ou moins faible des agents. Son montant varie de 300 à 800 €, et la décision sera collective, si elle est instaurée, elle sera appliquée à tous les agents, charges aux communes qui ne veulent pas la verser, de réduire à du concurrence l'IFSE ou le CIA pour maintenir le budget.

## **2. Examen de l'ordre du jour du conseil communautaire du 29/01/2024**

Christian Vuillet demande s'il est possible que le responsable local des agences postales fasse une présentation des enjeux à venir pour les conventions en cours (6 communes voient leur convention caduque d'ici fin en 2024).

Cette présentation se fera en conférence des Maires.

### **Affaires générales : M. Rougeaux**

- 1) Affaires générales : RAS
- 2) Modification des compositions des commissions et représentations aux organismes

Paulette Giancatarino demande si les conseillers municipaux peuvent changer de commission ?

ER explique qu'à l'issue de la refonte du projet de territoire, des modifications auront peut-être lieu en masse (fusion de commission, changement.)

### **Ressources humaines : M. Rougeaux**

- 3) Mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Etienne Rougeaux souhaite que ce rapport soit présenté de manière succincte.

- 4) Règlement intérieur de la mutualisation

Etienne Rougeaux indique que le RI a été vu, débattu et validé en conférence des maires.

### **Accompagnement du tissu économique, emploi et transition énergétique : Mme Pate**

- 5) Transfert des équipements communs de l'extension de la ZA Bel Air

Jean Théry explique la difficulté face à la demande d'installation de caméra sur la voie publique (coût, maintenance...). Philippe Brochet lui explique qu'il aura de la DGF supplémentaire car le kilométrage voirie augmentera.

6) Modification règlement d'intervention aide à l'immobilier d'entreprise  
Virginie Pate rappelle que le RI a été validé en commission économie.

### **Transition numérique, culture et animation du tissu associatif : M. Bigueur**

7) Pass Culture

Alain Bigueur indique qu'il s'agit d'une offre supplémentaire pour la jeunesse, information à passer dans le prochain bulletin

### **Enfance, jeunesse : Mme Giancattarino**

8) Organisation d'un séjour à la montagne de 5 jours à Métabief destiné aux adolescents

RAS

### **Finances, budget : M. Brochet**

9) Convention de mise à disposition de la DITIC du SIDEC au bénéfice de ses collectivités membres / adhésion

Philippe Brochet indique qu'il s'agit de la convention qui encadre le fonctionnement des progiciels métiers (RH Finances, GED, SIG...)

10) Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté

Philippe Brochet rappelle la continuité avec le précédent.

11) Attributions de compensation (AC) provisoires 2024

RAS, débattu en début de bureau.

12) Evolution tarifaire de l'assurance statutaire du personnel pour l'année 2024

Philippe Brochet rappelle que les communes individuellement cotiseraient à 10% contre 6.43% sur le contrat CCVA grâce à la mutualisation.

### **Services à la population et mobilités : Mme Hählen**

13) Lancement d'un Appel à partenariat pour la mise en place d'une Mutuelle intercommunale

Sandra Hählen présente la démarche de recherche partenariale, il faudra réaliser un cahier des charges pour attirer une mutuelle qualitative en matière de prestation de remboursements de soins.

### **Eau assainissement : M. Ramaux**

14) Transfert de réseaux d'un lotissement privé

Virginie Pate s'abstient. Elle ne souhaite pas que ce transfert ouvre la porte à d'autres dans sa commune. Rappel lui est fait que la commune reste souveraine en matière de transfert de voirie. MSV a opté pour reprendre la voirie, la CCVA souhaite avoir la jouissance des réseaux, si ces derniers sont faits et réceptionnés dans les règles de l'art.

### **Patrimoine et logement : M. Chevanne**

15) Attribution marché de travaux presbytère Ounans

Jean-Baptiste Chevanne indique que la CMAPA du 23/01 arrêtera le choix des candidats.

### **Ordures ménagères : M. Théry**

16) Redevance pour la collecte et le traitement des déchets assimilés des non-ménages

Jean Théry indique qu'il s'agit d'une régularisation administrative.

17) Tarif redevance ordures ménagères pour les chambres d'hôtes

Jean Théry indique que la commission OM a validé le tarif de la chambre d'hôte à 55 €.

## **3. Divers**

### **Stockage des composteurs du SICTOM**

Jean Théry souhaite en parler aux référents OM avant d'en parler en conseil communautaire.

Un débat est lancé autour des déchets en forêts de chaux (Alain Bigueur). Jean Théry émet l'idée que la redevance incitative des départements voisins incitent certains usagers malhonnêtes à jeter leur poubelle dans la forêt.

L'ensemble des membres du bureau expose qu'il est nécessaire que chaque commune, demande à leur population via de flyers, le besoin en composteurs, avant de passer une commande globale. Pour les communes dont la population est trop conséquente, un stock peut être acquis est stocké pour une diffusion au coup par coup.

### **Représentants au pays dolois**

Virginie était suppléante et est passée titulaire. Sandra Hählen est désignée suppléante de Virginie à l'instance de représentation du Pays Dolois.

### **Représentation au CEREMA**

La représentation politique au CEREMA était assurée par Anthony Senot. Il est proposé de désigner Alain Fraichard (qui est d'accord) à la représentation de la CCVA au CEREMA.

### **Commission MAPA du 23/01/2023**

La présence des titulaires est rappelée.

### **Maison de santé**

Annonce départ Mme Vieira par Mme Cêtre. Une rencontre le 21/02/2024 est programmée avec différents acteurs (ARS, Pays dolois, CLS, FEMASCO...) pour trouver une solution au remplacement de Mme Vieira.

Sandra Hählen rappelle que Mme Vieira est mécontente du dysfonctionnement des BSO. On relance Alu Ferm une énième fois.

### **Prévision de fermeture de classe au RPI La Vieille Loye Montbarrey Santans**

Alain Bigueur, soutenu par Christian Vuillet, interroge le Président sur les motifs qui empêchent la signature du contrat de ruralité pour sauver les classes menacées.

Etienne Rougeaux indique que la CCVA n'est pas passive, elle est régulièrement en entretien avec le DASEN et la sous-préfecture, mais la convention de ruralité sera proposée par l'Etat une fois le projet de groupe arrêté. Or, le projet de 8M€ en 2020, se chiffre désormais à 13 M€, et le président refuse d'endetter la CCVA, et d'empêcher d'autres investissements pour des années sur ce seul projet.

Le président rappelle qu'il y a 3 postures :

- Ne rien faire,
- Réflexion différente avec un projet de groupe scolaire de 8 M€ précédemment, et 13 M€ aujourd'hui,
- Prendre du temps, articuler les réflexions avec le collège et le département, soumettre le projet à une SPL.

La CCVA fait attention du côté des investissements. La convention de ruralité est signée par les communes, la CCVA est porte-plume. Elle n'est pas compétente pour le scolaire, mais pour la construction.

Sandra Hählen rappelle que le département attend après la CCVA pour démarrer le projet du collège.

## 4. Aides économiques

Etienne Rougeaux quitte la séance.

Virginie Pate présente les projets listés dans le tableau ci-dessous :

Entreprises / Dirigeant	Communes	Projet	Travaux prévus	Montant projet HT	Montant de l'aide possible
SAS La Marmite des Géants	Cramans	Création d'une brasserie / bar / restaurant	Maçonnerie, électricité, plomberie, menuiserie	51 740€	6 000 €
SARL Espace AMC	Mont-sous-Vaudrey	Création d'un atelier menuiserie charpente	2 <sup>nd</sup> œuvre : électricité, chauffage, peinture	30 270 €	6 000 €
Marie-Laure PLAIN	Écleux	Création d'un gîte de 7 personnes	Construction chalet	89 500 € TTC	3 000 €
				Total	15 000 €

L'enveloppe proposée au budget 2024 : 50 000 €.

Montant déjà accordé en 2024 : 0 €.

Il resterait dans l'enveloppe budgétaire après validation des aides en cours : 35 000 €.

La commission a émis un avis favorable pour les 3 aides présentées et pour les montants proposés.

Le bureau, à l'unanimité, valide les aides.

**La séance est levée à 20H30**

**Le Président**

**Etienne Rougeaux**



**Le secrétaire de séance**

**Virginie Pate**

